

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
---

---  
**Aménagement de la ZAC du Halage à Saint Etienne du Rouvray**  
---

---  
**Rouen Normandie Aménagement**  
---

Il sera procédé **du jeudi 14 novembre 2019 au lundi 16 décembre 2019 inclus**, soit pour une durée de trente-trois jours consécutifs, à une enquête publique concernant le projet d'aménagement de la ZAC du Halage sur le territoire de la commune de Saint Etienne du Rouvray.

Cette enquête se déroulera sur le territoire de la commune de Saint Etienne du Rouvray.

Cette enquête porte sur une autorisation loi sur l'eau.

Le projet d'aménagement de la ZAC du Halage concerne la réhabilitation d'une friche de près de 16 ha localisées au coeur d'une zone d'activité.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est la préfète de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier (en version papier) et le registre seront déposés à la mairie de Saint Etienne du Rouvray où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de ses bureaux au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) - rubriques "politiques publiques – environnement et prévention des risques – enquêtes publiques et consultations du public – enquête publique – Lois sur l'eau – ZAC DU HALAGE" ).

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Jacques Brossais, ingénieur conseil retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Saint Etienne du Rouvray, aux jours et heures suivants:

- jeudi 14 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures
- samedi 23 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 6 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures
- lundi 16 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée :

.- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Saint Etienne du Rouvray - Place de la Libération - 76800 Saint Etienne du Rouvray

- par voie électronique, à l'adresse :[pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr) à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Saint Etienne du Rouvray et en consultation sur le site internet de la préfecture de Seine-Maritime.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Antoine Rabiot - Rouen Normandie Aménagement - immeuble Montmorency II - 65 avenue de Bretagne - CS 21137 - 76175 Rouen cedex (02 32 81 69 10).

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) ).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Saint Etienne du Rouvray, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Saint Etienne du Rouvray.